



C'est avec plaisir que nous vous annonçons une nouvelle livraison de la **Revue Jeunes et Société**.

Ce numéro est composé de la première partie du dossier thématique *Les parcours juvéniles sous le prisme du processus pénal* et de deux articles réguliers.

Les parcours juvéniles sous le prisme du processus pénal

« La première partie de ce dossier thématique repose sur les contributions de quatre articles qui [...] s'appuient sur l'analyse de problématiques peu explorées dans la littérature scientifique, offrant une compréhension des divers moments du processus pénal, allant de la prise de décision, l'expérience carcérale à l'insertion/la réinsertion sociale des jeunes personnes judiciairisées. » | Dumollard et Niang, présentation, vol.8, no.2.

Vous pouvez accéder au sommaire du [vol.8, no.2](#) ou, ci-dessous, directement aux articles et à leur résumé.

Nous vous invitons à visiter notre site Internet <https://rjs.inrs.ca>, et à consulter les [numéros déjà parus](#). Tous les contenus de la RJS sont disponibles en accès libre en tout temps.

En vous souhaitant bonne lecture,

Sylvain Bourdon et Nicole Gallant, rédacteurs en chef
Marie Dumollard et Anta Niang, rédactrices invitées



Vol.8 No.2

Dossier thématique *Les parcours juvéniles sous le prisme du processus pénal*

[Présentation](#) | Marie Dumollard et Anta Niang

[« Faire rupture » dans les trajectoires délinquantes : catégorisations professionnelles et placement de mineurs en centres éducatifs renforcés](#) | Ilona Cler

Cet article donne à voir les mécanismes qui structurent l'orientation d'adolescents délinquants vers un centre éducatif renforcé (CER). Dispositifs pénaux réservés aux mineurs, ces structures ont pour but de « faire rupture » dans les trajectoires délinquantes selon les discours institutionnels. Cette enquête qualitative, menée avec des juges des enfants et d'autres professionnels du monde sociojudiciaire, vise à saisir les usages de ce type de placement.

Ce travail montre dans un premier temps que l'âge, le genre, les besoins spécifiques des mineurs doivent être considérés, afin de donner à voir les mécanismes de l'orientation vers un CER. Ces critères doivent aussi être analysés au regard des mécanismes implicites qui

structurent l'organisation judiciaire, d'une interdépendance entre les professionnels et des contraintes de fonctionnement des CER. Ces éléments conditionnent les objectifs explicites poursuivis par les juges : la localisation des CER permet la recherche d'une « rupture » avec le quotidien des mineurs, qui se traduit parfois par la valorisation d'un éloignement. Cet aspect est toutefois nuancé par une partie des professionnels, qui craignent des difficultés supplémentaires dans le suivi des jeunes. Le placement est ainsi valorisé pour la prise en charge « contenante » qu'il propose, et la réinsertion des mineurs qu'il est censé initier. Cette analyse cherche à compléter la littérature sur les mesures pénales destinées aux adolescents délinquants, afin d'interroger les évolutions du traitement pénal de la justice des mineurs et ses logiques géographiques.

[*D'une étiquette à l'autre. Des jeunesses entre pénal et handicap*](#) | Nadia Beddiar, Ilona Cler, Mathias Millet, Guillaume Teillet et Manon Veaudor

Cet article est centré sur l'analyse des processus qui scandent les parcours juvéniles lorsqu'un suivi pénal recoupe une prise en charge du handicap dans le contexte français. Il interroge les conditions sociales et étapes institutionnelles qui font passer les jeunes d'une étiquette à l'autre, et la façon dont elles façonnent la différenciation des expériences enfantines du monde social. Une première différenciation opère depuis les propriétés et les dispositions primaires des jeunes et de leur rencontre avec les institutions éducatives. L'existence des jeunes se singularise ainsi très tôt sous l'effet de la médicalisation et/ou de la judiciarisation des difficultés qu'ils rencontrent sur les scènes scolaires et/ou familiales. Cette différenciation s'actualise dans un second temps au sein même de la justice des mineurs. Le traitement pénal de cette jeunesse, déjà constituée comme spécifique, se distingue en effet des suivis pénaux des autres jeunes par l'usage dérogatoire des cadres judiciaires et des investissements professionnels « inhabituels ». Enfin, le seuil de la majorité constitue un moment charnière où se rejoue une nouvelle séquence de différenciation, les institutions du handicap pour adultes offrant une perspective de sortie des institutions pénales pour mineurs. L'ensemble contribue à la recomposition des positions sociales, les verdicts institutionnels contribuant à (re)produire une condition populaire héritée ou nouvellement acquise.

[*« À 18 ans, tout change et rien ne change ». Inégalités entre jeunes dans les prisons françaises lors du passage à l'âge adulte*](#) | Yaëlle Amsellem-Mainguy et Isabelle Lacroix

À partir d'une enquête sociologique s'appuyant sur plus d'une centaine d'entretiens individuels, de trois entretiens collectifs auprès de jeunes détenus âgés de 14 à 24 ans dans des prisons pour mineurs et pour adultes en France et d'observations d'interactions quotidiennes dans les lieux de détention, cet article appréhende le passage à la majorité civile vécu par les jeunes, en se centrant sur le moment du transfert de la prison pour mineurs à la détention adulte. Croisant une sociologie des rapports sociaux d'âge et une sociologie de la prison, il s'agit de saisir les enjeux de la transition vers la vie adulte de ces jeunes, très peu documentés au regard des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance ces dernières années. Après la description de ce moment de bascule à 18 ans quand ils doivent quitter les lieux, nous montrerons qu'en l'absence de préparation de ce passage par les professionnels entourant les jeunes, ces derniers mobilisent leurs capitaux précarcéraux et notamment les connaissances de la prison pour adultes de leur entourage pour faciliter ce changement dans le régime de détention. Cette différence de connaissances sur les changements de prise en charge en détention adulte amène de fortes inégalités entre jeunes, les jeunes femmes et les jeunes étrangers qui sont arrivés mineurs en France sans leurs parents et ceux les moins dotés en capitaux scolaires étant les plus isolés et les plus dépendants de l'institution carcérale dans ce passage à la vie adulte en prison.

[Jeunes en sortie de placement lors de la transition à la vie adulte et judiciarisation : le rôle du réseau de soutien](#) | Christophe Gauthier-Davies, Martin Goyette et Tonio Esposito

Les jeunes en situation de sortie de placement lors de la transition à la vie adulte sont plus à risque d'être judiciarisés que les jeunes de la population générale du même âge. La sortie des milieux de placement se déploie dans un contexte de vulnérabilité sociale pouvant précipiter le passage des services en protection de la jeunesse vers le système de justice pénale pour adultes. En plus, certaines des caractéristiques liées à l'expérience de placement augmentent ces risques de judiciarisation. L'instabilité de placement et les milieux de placement de type centre d'hébergement contribuent au processus de judiciarisation pénale lors de la transition à la vie adulte. Compte tenu de la vulnérabilité dans laquelle s'effectue la sortie de placement, nous nous intéressons au rôle préventif des réseaux de soutien sur la judiciarisation des jeunes en sortie de placement au début de l'âge adulte. Plus précisément, nous examinons des effets d'interactions entre le réseau de soutien et les conditions de placement (milieu de placement et changements de milieu de vie) sur la judiciarisation au début de l'âge adulte. À ces fins, nous mobilisons les données de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) du Québec. Nos analyses de régressions logistiques révèlent que les jeunes qui ont un réseau de soutien plus étendu sont moins à risque d'être judiciarisés au début de l'âge adulte. Nos résultats montrent également un effet de modération de l'étendue du réseau sur la judiciarisation au début de l'âge adulte en fonction de l'instabilité de placement. Cependant, on n'observe pas d'effet de modération en fonction du milieu de placement. Nos résultats suggèrent la mise en place de politiques qui prennent en considération les réseaux de soutien des jeunes en sortie de placement.

Articles réguliers

[Les biographies entrepreneuriales de la rupture : s'accomplir par la rue chez les jeunes au Cameroun](#) | Hugues Morell Meliki

En zone urbaine, diverses activités ont pour cadre ou support d'exercice la rue. Cette réflexion revient sur les menues activités commerciales de rues ayant fait consensus autour des grilles conjoncturelles d'une économie de la survie. Elle mobilise une enquête ethnographique de moyenne durée – huit ans – permissive d'une analyse dynamique de panel, enrichie de matériaux biographiques, pour montrer comment, chez des jeunes, ces activités de rues participent d'un processus transformationnel qui informe sur un cheminement entrepreneurial inédit dans une société d'exclusion. Elle discute de cette trajectoire de matérialisation d'une carrière d'entrepreneur, chez des jeunes issus de milieux précaires de Yaoundé et Douala, en cernant les logiques d'actions et les significations qui habitent chacune des trois principales phases qui la structurent. En restituant comment, initialement, l'expérience de la précarité et les frustrations qui y sont liées enclenchent, au détour d'une désillusion, un questionnement des origines sociales tenues pour responsables, il s'agit alors de problématiser le processus de rupture biographique qui prend corps chez les jeunes comme quête d'une destinée valorisante. Sortir pour la rue, y mener de petites activités, matérialise la décision de se forger, par une carrière entrepreneuriale, un devenir affranchi du déterminisme misérabiliste que garantit la situation socio-économique familiale.

Les relations sociales et sexuelles des jeunes hommes gais et bisexuels montréalais durant la COVID-19 : résultats d'une enquête qualitative | Geoffrey Ferber, Tara Chanady, Jorge Flores-Aranda et Olivier Ferlatte

La pandémie de la COVID-19 s'est caractérisée par la mise en œuvre de contraintes sanitaires imposant la fermeture des lieux de socialisation, la distanciation physique et le maintien à domicile par un couvre-feu s'appliquant à toute la population. Toutefois, ces méthodes de restriction sociale ont pu soulever des enjeux spécifiques aux populations des jeunes hommes gais et bisexuels qui présentaient par le passé des vulnérabilités en termes de santé mentale et d'isolement social. L'objectif de cette étude était de comprendre l'influence des mesures sanitaires sur les relations sociale et sexuelle des jeunes hommes gais et bisexuels de 18 à 26 ans à Montréal en période de COVID-19. L'étude a été réalisée à l'aide d'un devis qualitatif interprétatif descriptif. Des entrevues semi-dirigées ont été conduites avec 14 participants habitant à Montréal. Une analyse thématique a permis de faire ressortir trois thèmes des effets des mesures sanitaires en contexte de COVID-19 sur la vie sociale et sexuelle des participants : 1) Un effritement social marqueur d'une solitude progressive importante; 2) Une injustice ressentie par une population qui se sent sacrifiée et infantilisée par les mesures sanitaires; 3) La poursuite de la socialisation malgré les craintes en période de pandémie. Les résultats révèlent la souffrance et le caractère d'injustice perçu par les jeunes hommes gais et bisexuels en raison des fortes contraintes ayant provoqué un éloignement social et l'abandon d'une vie sexuelle spontanée. Des propositions d'amélioration et de suivi sont élaborées afin que leurs expériences puissent bénéficier au soutien d'organismes communautaires dans la province de Québec.